

25 oct 2019 -16:25

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

Asile et Migration : indemnité vestimentaire pour certains membres du personnel du SPF Intérieur

Sur proposition de la ministre de l'Asile et la Migration Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel qui vise à octroyer une indemnité vestimentaire au personnel de sécurité des centres fermés, aux chauffeurs du Bureau de Transfert et aux agents affectés à la surveillance de la salle d'attente de l'Office des étrangers.

Le projet octroie une indemnité vestimentaire au personnel de sécurité des services cités ci-dessus pour qu'ils puissent acheter, de manière autonome, les pièces requises dans le cadre des prescriptions vestimentaires.

Le montant de l'indemnité vestimentaire est fixé à :

- 450 euros pour le personnel actif
- 600 euros pour le nouveau personnel

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be